**REPUBLIQUE DU SENEGAL**

**\*\*\***

**UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI**

****

**\*\*\*\*\* MINISTERE DE L’ECONOMIE ET DES FINANCES**

**\*\*\*\*\*\*\***

 **DIRECTION GENERALE DU PLAN**

**\*\*\*\*\*\*\***

 **DIRECTION DE LA PLANIFICATION NATIONALE**

 ** **

**TERMES DE REFERENCE DE LA MISSION D’EVALUATION FINALE DU PROJET D’INTEGRATION DE L’ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE DEVELOPPEMENT DURABLE AU SENEGAL**

**(INTAC)**

**Termes de référence**

**EVALUATION FINALE**

**Décembre 2012**

 **SOMMAIRE**

 **I.** CONTEXTE ET JUSTIFICATION

 **II.** PRESENTATION DU PROJET INTAC

 **III**. OBJECTIFS DE L’ÉVALUATION

 **IV.** APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

 **V.** MANDAT DU CONSULTANT

 **VI**. PRODUITS ATTENDUS / LIVRABLES

 **VII**. ORGANISATION ET SUPERVISION DE LA MISSION

 **VIII**. DUREE DE LA MISSION

 **IX.** PROFIL DU CONSULTANT

 **X.** SELECTION DU CONSULTANT

**XI.** FINANCEMENT DE LA MISSION

**XII.** PROPRIETE DES RESULTATS DE L’EVALUATION

**SIGLES ET ABREVIATIONS**

***CAP***: Cellule d’Appui à la mise en œuvre des Projets/Programmes

***CDSMT*** : Cadre de Dépenses Sectoriel à Moyen Terme

***CNP* :** Comité National de Pilotage

***CST*** : Comité Scientifique et Technique

***CV*** : Curriculum Vitae

***DAP*** : Document d’Appui au Projet

***DCEF*** : Direction de la Coopération Economique et Financière

***DEEC* :** Direction de l’Environnement et des Etablissements Classés

***DEFCCS*** : Direction des Eaux, Forêts et Chasses et de la Conservation des Sols

***DGF*** : Direction Générale des Finances

***DI*** : Direction de l’Investissement

***SNDES***: Stratégie Nationale de Développement Economique et Sociale

***DPN*** : Direction des Parcs Nationaux

***DPN*** : Direction de la Planification Nationale

***HT*** : Hors Taxes

***INTAC*** : Intégration de l’Adaptation au Changement Climatique dans le Développement Durable au Sénégal

***JICA*** : Agence Japonaise de Coopération Internationale

***LPSERN*** : Lettre de Politique du Secteur de l’Environnement et des Ressources Naturelles

***LPS*** : Lettre de Politique Sectorielle

***MEF* :** Ministère del’Economie et des finances

***MEDD*** : Ministère de l’Environnement et du Développement Durable

***NEX*** : Exécution Nationale

***OMD*** : Objectif du Millénaire pour le Développement

***PAA***: Programme d’Adaptation en Afrique

***PNUD*** : Programme des Nations Unies pour le Développement

***PTA*** : Plan de Travail Annuel

***PTT*** : Plan de Travail Trimestriel

***TDR*** : Termes de Référence

1. **CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

Pays sahélien, le Sénégal a une façade maritime de près de 700 km de long. Cette position géographique fait que, le développement économique du pays est fortement influencé par le phénomène du changement climatique. Ce dernier se manifeste entre autres par, la montée du niveau de la mer, une pluviométrie décroissante avec une intensité accrue des évènements exceptionnels et des températures élevées.

De ce fait, l’économie sénégalaise dominée par les secteurs fortement dépendants des ressources naturelles, subit les contre coups de la dégradation de ces dernières.

L’une des conséquences de cette situation est la forte migration des populations de l’intérieur vers le littoral ou 60% de la population vivent actuellement. Partant, les ressources côtières et les services fournis par les écosystèmes sont de plus en compromis.

Pour faire face aux phénomènes liés aux changements climatiques, le Gouvernement du Sénégal a, en collaboration avec les partenaires techniques et financiers et conformément à l’esprit et à la lettre du Programme d’Adaptation en Afrique (PAA), mis en place le projet d’Intégration de l’Adaptation au Changement Climatique dans le Développement Durable au Sénégal (INTAC) pour une durée de deux ans.

Le projet vise à renforcer les capacités d’adaptation du Sénégal aux changements climatiques et à préserver ainsi les acquis de développement. Pour ce faire, la réalisation d’actions préventives prenant en compte la gestion des risques liés aux catastrophes dans la phase de planification des projets de développements est préconisée plutôt que la réalisation d’ouvrages lourds inadaptés.

Le projet INTAC est partie intégrante du Programme d’Adaptation en Afrique (PAA) qui appuie vingt pays Africains à créer un environnement favorable et à développer la capacité nécessaire au niveau local et national, afin de faciliter la conception, le financement, la mise en œuvre, le suivi évaluation et l’ajustement nécessaire aux politiques d’adaptation.

Les produits globaux poursuivis par le PAA se résument ainsi qu’il suit, même si les différents pays se sont engagés à les traduire de façon plus pertinente par rapport à leur priorité d’adaptation :

1. *Développement d’outils et/ou de mécanismes de planification dynamiques à long terme pour gérer les incertitudes inhérentes au changement climatique ;*
2. *Renforcement des capacités des structures institutionnelles  pour la prise de décisions intégrées aussi bien aux niveaux local, régional que national, face aux risques et opportunités liés aux changements climatiques;*
3. *Mise en œuvre de politiques et mesures de résistance des secteurs prioritaires ;*
4. *Options de financement pour assurer les coûts d’adaptation ;*
5. *Connaissances sur les processus d’ajustement aux niveaux régional et national ;*

L’objectif visé est d’incorporer et d’intégrer l’adaptation au changement climatique dans la politique, la gouvernance et les objectifs essentiels de développement à travers les structures institutionnelles, la politique de réforme, le renforcement des capacités, la sensibilisation et les mécanismes financiers.

Ainsi, après deux (02) ans d’exécution du projet INTAC, le temps est venu, conformément au DAP, de procéder à son évaluation finale indépendante, pour apprécier les efforts fournis mais aussi et surtout tirer les enseignements nécessaires à une meilleure orientation des actions futures.

Cette évaluation permettra entre autres de déterminer l’efficacité, la rationalité, la viabilité et la pertinence du Projet d’Intégration de l’Adaptation au Changement Climatique dans le Développement Durable au Sénégal, mesurées à l’aune des objectifs, des produits, des cibles et la contribution de facteurs et d’acteurs externes au groupe de projets.

**II. PRESENTATION DU PROJET**

 Le Programme d'Adaptation en Afrique (PAA) a été lancé en 2008 par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), en partenariat avec l’ONUDI, l’UNICEF et le PAM et bénéficie d'un financement de 92,1 millions d'USD du gouvernement japonais. Le PAA a été créé dans le contexte du Cadre conjoint Japon-PNUD pour le développement d'un partenariat en faveur de l'adaptation au changement climatique en Afrique, un partenariat fondé lors de la quatrième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD) en mai 2008.

Dans le cadre de ce programme, le Sénégal a bénéficié d’un financement de 2,975 000 millions de dollars, pour la mise en œuvre du projet d’Intégration de l’Adaptation au Changement Climatique dans le développement durable au Sénégal (INTAC). Il a démarré au mois de septembre 2010, pour une durée de deux (02) ans, soit 24 mois.

L’ancrage institutionnel du projet est assuré par la Direction de l’Environnement et des Etablissements Classés (DEEC). L’exécution du projet est faite selon la modalité d’Exécution Nationale (NEX) ; c'est-à-dire que la mise en œuvre de toutes les activités doit se conformer aux procédures nationales. Cette structuration permet de garantir l’harmonisation et une visibilité des interventions du Projet. Il est à souligner que la DEEC assure la présidence du comité de pilotage du projet et son rôle est d’apporter l’éclairage scientifique et technique à la démarche d’exécution du projet.

 Conformément aux préoccupations de la Lettre de Politique du Secteur de l’Environnement et des Ressources Naturelles (LPSERN/2009-2015) et avec l’appui et la collaboration développés avec l’Agence de Coopération Japonaise (JICA), l’accent est mis sur des actions concrètes. Il s’agit, tout au long du littoral, de réaliser des ouvrages de protection côtière qui peuvent soulager les populations et amoindrir les risques de catastrophes liés aux phénomènes d’érosion côtière qui commencent à y être récurrents.

Dans le cadre de ce projet, les zones prioritaires ciblées concernent : la corniche ouest de Dakar, Rufisque et Saly. Des actions de démonstration ont été réalisées pour davantage montrer que l’adaptation, au delà de la recherche de solutions adéquates, c’est aussi parer au plus exposé, en apportant des solutions d’urgence dont la finalité peut se résumer à sauvegarder des pans de notre économie locale structurée sur le long du littoral. En dehors de ces réalisations, des études et recherches ont été menées au préalable pour mieux cerner le degré d’exposition de certains secteurs et proposer des solutions durables à une bonne adaptation.

**III. OBJECTIFS DE L’EVALUATION**

L’objectif global de la mission est de faire, après vingt quatre (24) mois d’existence du projet INTAC, une évaluation finale appréciant l’efficacité, l’efficience, la durabilité et de façon globale les indicateurs du cadre logique.

De manière spécifique, la mission d’évaluation devra apprécier :

* **la pertinence et la cohérence du Projet** : ce qui permet d’apprécier le diagnostic ou encore la problématique dégagée, ainsi que l’agencement des actions voire la stratégie qui a été mise en œuvre, en tenant compte des objectifs et du contexte. La mission devra vérifier la correspondance du projet avec les besoins et les demandes des bénéficiaires, ainsi que sa conformité avec les orientations stratégiques au niveau national (SNDES/2013-2017), CDSMT, etc.) ;
* **L’efficacité** pour apprécier dans quelles mesures les activités du projet ont permis d’atteindre les résultats escomptés, les effets tels que mentionnés dans le cadre logique et le cadre de résultats ;
* **L’efficience**  pour mesurer et comparer les résultats ou effets obtenus par rapport aux moyens matériels, financiers et humains mis en œuvre, conformément aux normes requises.
* **La durabilité (ou pérennité)** c'est-à-dire la viabilité et la reproductibilité des actions entreprises par le projet, le dispositif de pérennisation des acquis mis en place et la représentation des différents groupes de bénéficiaires dans les instances. A ce niveau, il convient de mettre à épreuve les initiatives prises pour faciliter une réelle appropriation des actions entreprises en appréciant le rôle des parties prenantes au processus ;
* **Les Effets**  qui permettent de mesurer le changement noté à travers des indicateurs de résultat (effets positifs et négatifs), et qui peut être attribué au Projet.

La mission devra enfin formuler des recommandations allant dans le sens de la consolidation des acquis et/ou la correction des problèmes.

**IV. APPROCHE METHODOLOGIQUE**

Le consultant analysera toutes les sources d'information et de documentation pertinentes et significatives, à savoir : les rapports annuels, les documents de projet, les rapports de révision internes, les documents stratégiques de développement du pays et tout autre document qui puissent représenter des preuves pour former des opinions. Le consultant devra aussi se servir des concertations et rencontres (interviews, entretiens et séances de travail) avec les différents acteurs, partenaires et parties prenantes du Projet, comme méthode de collecte des données significatives pour l'évaluation. Le consultant devra développer sa méthodologie conformément aux directives du comité de pilotage figurant dans les TDR.

Dans tous les cas, la méthodologie utilisée sera décrite en détail dans la note d’orientation méthodologique, de même que les instruments utilisés pour la collecte et l’analyse des données, qu’il s’agisse de documents, d’entretiens, de visites sur le terrain, de questionnaires ou de techniques participatives.

Durant la mission, le consultant travaillera en étroite collaboration avec le Coordonnateur de projet et toutes les structures jugées indispensables pour obtenir les documents nécessaires et planifier la mission.

 **V. MANDAT DU CONSULTANT**

L’évaluation finale du projet INTAC sera menée par un consultant national indépendant et coordonnée par la Direction de la Planification Nationale.

De manière spécifique, elle mettra l’accent sur les points suivants :

* La **conception** : porter un avis sur la pertinence du projet comme réponse aux problèmes à résoudre. En somme, il faut dire si les objectifs du projet comme ses résultats attendus tels que traduits dans le cadre logique ont été clairement, explicitement et logiquement exprimés dans le document du projet en termes vérifiables. Il faudra en même temps apprécier le degré de cadrage des résultats attendus du projet INTAC aux OMD (éléments de référence), au DPES et à la Lettre de Politique Sectorielle (LPS) de l’Environnement et des ressources Naturelles (secteur concerné) et autres documents stratégiques.
* Le **cadre institutionnel** : apprécier la cohérence du montage du projet avec les principes de l’exécution nationale (NEX), en considérant le cadre institutionnel et la structuration (différentes composantes) du Projet ; apprécier la contribution technique et financière des différents partenaires et organes (PNUD, CAP/DI, Comité de Pilotage, DPN, DEEC, PAA et le CST ….)  et dire comment ces structures ont favorisé un environnement propice au projet et participé au succès;
* **L’élaboration des plans de travail annuels et trimestriels** : apprécier l’efficacité et l’efficience du processus de planification des activités du projet (PTA, PTT) ;
* **La mobilisation des ressources** : apprécier les changements (économique, technique et conjoncturel, etc.) intervenus ainsi que la qualité et la promptitude des mesures prises par les gestionnaires pour favoriser une bonne capacité d’absorption ;
* **La mise en œuvre des activités et les résultats obtenus** : apprécier la pertinence des stratégies développées sur le terrain et des initiatives prises par les responsables du projet pour mettre en œuvre les activités planifiées. Apprécier également le degré d’atteinte des cibles fixées au projet en fin de mise en œuvre;
* **Les partenariats établis** : apprécier la synergie avec les structures publiques/privées, les projets, les programmes, associations et autres ONG intervenant dans sa zone d’intervention ;
* **L’exécution financière** : apprécier l’efficacité et l’efficience du projet en termes de gestion financière. Elle examinera le mécanisme de suivi budgétaire (rapports financiers…) ;
* **Le système de rapportage du projet** : apprécier les délais de fourniture des différents rapports. La mission fera le point sur la qualité et la promptitude des rapports : rapports des différentes composantes, rapports (annuels, trimestriels) de l’Unité de Coordination du Projet, rapports du Comité de Pilotage (CP) et du Comité Scientifique et Technique (CST)
* **Les mécanismes d’orientation, de coordination, de conseil et de suivi** : apprécier la régularité des réunions/rencontres des différents organes tant au niveau central qu’au niveau local et des sites (Comité de Pilotage, Comité Scientifique et Technique, etc…) ;
* **Les questions liées au genre, aux groupes vulnérables et à la réduction de la pauvreté**: l’intégration de la dimension genre dans la mise en œuvre et le fonctionnement du projet de même que la prise en compte des groupes vulnérables et des préoccupations en matière de réduction de la pauvreté ;
* **La communication/visibilité du projet** : apprécier la pertinence des moyens, supports et stratégies de communication utilisés vis-à-vis de toutes les parties prenantes pour une meilleure visibilité du Projet ;
* **L’appréciation des bénéficiaires** : recueillir les opinions des bénéficiaires, sur les différents aspects relatifs au projet (stratégie d’approche, ciblage, résultats atteints, niveau d’approbation, etc.) ;
* **La qualité du management** : passer en revue en plus des aspects déjà abordés, ceux relatifs aussi à la qualité de la gestion des ressources (humaines/le personnel ; matériel et financières) ;
* **Les atouts/contraintes rencontrés** : identifier tous les facteurs ayant favorisé ou entravé la mise en œuvre des activités. Il s’agira aussi d’établir les conséquences des facteurs négatifs et d’identifier les mesures correctives à entreprendre ;
* **Les perspectives du projet** : identifier les axes de pérennisation et de capitalisation des acquis du projet ainsi que les perspectives d’intervention par rapport aux thématiques actuelles et nouvelles, de même que les sites prioritaires.

 **VI. PRODUITS ATTENDUS / LIVRABLES**

Il est attendu de la mission d’évaluation les produits suivants :

* Une **note d’orientation méthodologique,** cinq (5) jours après la signature du contrat. Cette note comprendra entre autres, une méthodologie détaillée indiquant les différents outils et méthodes qui seront utilisés, des sources et la présentation de la démarche à adopter, le chronogramme pour la conduite de l’évaluation ainsi que les éventuelles difficultés. Cette note sera validée par le Comité de Pilotage ;

Un **rapport provisoire,** en format électronique et en dix (10) exemplaires « hard copy » au terme de la troisième semaine, répondant à toutes les questions soulevées par les Termes de Référence et contenant des recommandations pertinentes et opérationnelles sur les différents points rappelés. Ce rapport sera soumis à la validation du Comité de Pilotage.

* Un **rapport final** d’une cinquantaine (50) de pages annexes non comprises, contiendra un résumé analytique de (5) pages environ, présentant une brève description du projet, de son contexte, de la situation actuelle, de l'objectif de l'évaluation, de sa méthodologie et de ses principaux résultats, conclusions et recommandations. Le rapport final, rédigé en français sera livré par le consultant dans les cinq (5) jours suivant la présentation du rapport provisoire, en format électronique et en dix (10) exemplaires « hard copy » au Directeur de la Planification Nationale, président du Comité de pilotage. Il intégrera les observations du comité de pilotage. Une copie du rapport sera traduite en anglais par les soins du PNUD.

**VII.** **ORGANISATION ET SUPERVISION DE LA MISSION**

Le projet INTAC sera évalué selon la modalité « Exécution Nationale (NEX). Les travaux de la mission d’évaluation finale seront supervisés par un Comité de Pilotage présidé par la Direction de la Planification Nationale (DPN/MEF) et composé de la Cellule d’Appui à la mise en œuvre des Projets et Programmes (CAP/DI/DGF/MEF), de la Direction de la Coopération Economique et Financière (DCEF/MEF), de la Direction de l’Environnement et des Etablissements Classés (DEEC/MEDD), du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Ce comité sera chargé de suivre et valider les résultats de l’évaluation. Il organisera deux réunions pendant la mission :

● Une réunion de briefing au démarrage de la mission pour apprécier la note d’orientation méthodologique du consultant ;

● Une réunion d’examen du rapport provisoire.

Une visite des sites sera organisée et les frais inhérents à la mission seront pris en charge par le projet.

La documentation nécessaire au bon déroulement de l’évaluation finale sera mise à la disposition de la mission (version électronique, documents imprimés en «hard copies»…).

 **VIII. DUREE DE LA MISSION**

La mission d’évaluation, qui sera menée par un (01) consultant national, est prévue pour une durée de quatre **(04)** semaines calendaires soit vingt (**20**)jours ouvrables. Le consultant doit respecter les délais établis sous peine de sanction.

 **IX. PROFIL DU CONSULTANT**

 La mission d’évaluation finale du projet INTAC sera menée par un consultant national ayant une connaissance et une expérience avérées dans la conduite d’une évaluation. Il devra :

* être titulaire d’un diplôme universitaire de niveau bac plus cinq (5) ans au moins ou équivalent et avoir une très bonne expérience professionnelle d’au moins dix (10) ans et une expérience minimale de cinq (05) en matière d’évaluation et de formulation de projets/programmes. Une bonne connaissance du système des Nations Unies et plus spécifiquement du PNUD serait un plus.
* être un Socio-Economiste et/ou Planificateur avec une bonne connaissance de la problématique du développement à la base axée entre autres sur la création de richesse, l’amélioration des conditions de vie et la responsabilisation des populations, le genre, etc.,
* Il doit aussi avoir une bonne connaissance de la gestion de l’environnement et plus spécifiquement disposer de solides connaissances dans le changement climatique.

**X. SELECTION DU CONSULTANT**

La sélection du consultant est du ressort du Comité de Pilotage de l’évaluation finale mis en place à cet effet et présidé par le Ministère de l’Economie et des Finances (MEF) à travers la Direction de la Planification Nationale (DPN). Elle se fera conformément aux règles et procédures en vigueur et sur la base d’un dossier comprenant :

1. Un **Curriculum Vitae** (**CV**) **actualisé** ;
2. Une **offre technique** faisant apparaître :
* Une compréhension des TDR et une méthodologie claire et précise permettant d’apprécier la compréhension du mandat et faisant ressortir les

activités à mener pour la réalisation de l’évaluation ainsi que l’approche préconisée ;

* Un chronogramme clair et précis de réalisation de la mission faisant ressortir l’articulation entre les différentes étapes du travail.

 Les principaux critères de sélection du consultant et la grille de notation sont consignés dans le tableau ci-dessous. Toute note technique inférieure à 70/100 est éliminatoire.

 Tableau : ***Critères de sélection et grille de notation***

|  |  |
| --- | --- |
| **Critères de sélection** | **grille de notation** |
| niveau académique | noté sur 10 points |
| Compréhension des TDR, méthodologie et chronogramme | notés sur 20 points |
| expérience professionnelle | notée sur 30 points |
| expérience dans le domaine des changements climatiques | notée sur 40 points |

***La sélection du consultant sera principalement fondée sur la qualité de l’offre technique. Cependant, le consultant proposera une offre financière.***

1. Une **offre financière**

L’**offre financière** fera apparaître le budget destiné à l’étude et formulé de façon à assurer une certaine adéquation avec les activités prévues dans l’offre technique.

La proposition financière, formulée selon le barème du PNUD, établie en Hors Taxes (HT) comprendra toutes les dépenses afférentes à la réalisation de la mission d’évaluation, lesquelles couvriront les honoraires du consultant, et sa prise en charge pour les missions de terrain et les dépenses de fonctionnement y afférentes (frais d’impression, secrétariat, déplacements, etc.).

 Les offres seront contenues dans une enveloppe grand format avec la mention « soumission à l’évaluation finale du projet INTAC ». Celle-ci contiendra les deux offres (Technique et financière) présentées dans deux enveloppes différentes et fermées.

**XI. FINANCEMENT DE LA MISSION**

Le financement de la mission d’évaluation finale est totalement à la charge du projet INTAC. Le consultant sera payé par le projet selon le barème du PNUD. Les paiements s’effectueront en (trois) tranches (validation de la note méthodologique (30%), dépôt du rapport provisoire (40%) et dépôt du rapport final (30%). En plus des honoraires du consultant, les frais liés aux visites de terrains seront aussi à la charge du projet et pourront faire l’objet de négociations avec le Comité de Pilotage conformément à la note d’orientation méthodologique proposée par le consultant.

 **XII. PROPRIETE DES RESULTATS DE L’EVALUATION**

Les résultats de l’évaluation restent une propriété exclusive des commanditaires (état du Sénégal et PNUD). Par conséquent aucune utilisation de ceux-ci ne saurait être tolérée sans une autorisation préalable, dans l’exercice des compétences dévolues à l’une des différentes structures qui composent le comité de pilotage